

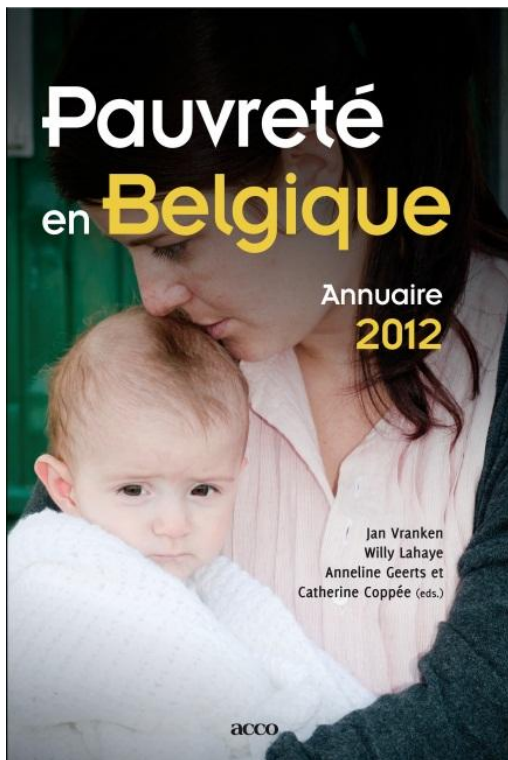
Conférence de presse

Jeudi 12 janvier 2012 à 10h30

Lieu : Salle Multatuli du SPP Intégration Sociale
27ème étage du WTCII, Avenue Albert II, 30 à 1000 Bruxelles

A l'occasion de la parution de l'ouvrage

Pauvreté en Belgique Annuaire fédéral 2012



Editeurs :

Jan Vranken
Willy Lahaye
Anneline Geerts
Catherine Coppée

N° 21 de la collection
Sociale InZichten

Editions ACCO
Leuven/Den Haag

Ouvrage Commandité par le SPP Intégration sociale

POURQUOI UN ANNUAIRE FEDERAL SUR LA PAUVRETE ?

D'abord parce que la problématique de la pauvreté est au cœur de l'actualité de la politique fédérale. Faut-il rappeler que la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale est, comme le précise le récent accord gouvernemental, une des priorités du Gouvernement Di Rupo. Avec cet engagement, la politique fédérale entend s'inscrire dans le cadre de la stratégie européenne liée à l'« inclusion active ». Toujours en lien avec la politique européenne, l'ambition gouvernementale est également de faire sortir 380.000 personnes de la pauvreté à l'horizon 2020.

Ensuite, il est nécessaire de soutenir la dynamique mise en œuvre par la présidence belge durant l'année européenne en faveur de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, d'autant plus que les objectifs de la stratégie Europe 2020 ont été dépouillés de leurs connotations sociales. Le pouvoir fédéral a besoin d'un instrument pour évaluer et analyser la situation et les mesures en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Le besoin d'un tel outil ne concerne pas que le niveau des compétences fédérales mais implique la prise en compte de l'interaction des initiatives prises à différents niveaux de pouvoir. A ce titre, le contexte belge est un terrain propice pour la recherche comparative et pour la mise à l'épreuve de pratiques innovantes parce que les similitudes et les différences entre les régions favorisent ce type de démarche. Avec le présent Annuaire, nous prenons en considération l'avancée des connaissances relatives à la pauvreté et l'exclusion sociale, et nous maintenons l'intérêt de la classe politique et du public pour ces préoccupations. Enfin, il s'agit là d'un instrument idéal pour rassembler les personnes et les institutions qui se soucient de la pauvreté et de l'exclusion sociale et qui ne se croiseraient en aucune autre manière. C'est certainement le cas lorsque les frontières linguistiques et institutionnelles limitent les possibilités de rencontre et rendent difficiles la communication.

L'Annuaire présente un état des lieux en Belgique. Cette édition 2012 comprend des contributions sur les thématiques suivantes : le fossé entre pauvres et riches, la pauvreté chez les enfants, les statuts d'emploi précaires, la pauvreté et la politique des villes, les conventions collectives de travail européennes, les budgets de référence, les allocations minimales de la sécurité sociale, les pensions, les soins de santé, la précarité énergétique, l'accès aux services sociaux pour des publics cibles (les personnes avec handicap, les sans-abris et les sans domicile) et enfin les services d'intérêts généraux. Un certain nombre de ces textes sont rassemblés dans une partie thématique de cette édition. Il s'agit des contributions relatives à l'inclusion active : une combinaison des trois domaines que sont l'obtention d'un revenu suffisant, l'inclusion au marché du travail et l'accès à des services de qualité.

Le dernier rapport de la Commission européenne relatif à l'emploi et à l'évolution sociale en Europe 2011 (*'Employment and Social Developments in Europe 2011'*) contient quelques chiffres remarquables sur la pauvreté en Belgique. Ces données soulignent encore une fois qu'il est nécessaire de positionner cette problématique en tête de l'agenda politique. Les chiffres rapportés concernent l'année 2010.

- Parmi l'ensemble de la population belge, 14.6% des personnes vivent dans la pauvreté.
- 12,6% de la population belge vit dans un foyer sans emploi (contre 11,7% en 2008). Ce taux est plus défavorable que la moyenne européenne (9,9%).
- Le pourcentage de travailleurs pauvres en Belgique se situe parmi les plus faibles au sein de l'UE (4.6% en 2009). L'explication principale est la présence d'un revenu minimum.
- 46% des adultes en âge actif (18 à 59 ans) et vivant dans un foyer à risque de pauvreté, exercent un travail à temps partiel.
- Le groupe ayant les revenus les plus élevés continue de croître. Ce sont surtout les emplois de classe moyenne qui souffrent dans notre pays.
- En Belgique, une importante proportion d'emplois a été perdue ces dernières années, davantage dans l'industrie et la construction. Il s'agit d'emplois correspondant à des revenus moyens et modestes.

TROIS DEFIS MAJEURS DANS L'ANNUAIRE FEDERAL

1. La vulnérabilité accentuée des extrêmes

C'est un truisme de constater que les plus vulnérables sont les principales cibles de la pauvreté et de l'exclusion sociale. C'est d'autant plus criant en période de crise économique. Les conséquences sociales sont profondes et les politiques engagées sont souvent réduites à limiter les dégâts plutôt qu'à résoudre les problèmes. En Belgique, comme partout en Europe, les enfants et les personnes âgées sont les groupes les plus à risque de pauvreté. Si 14,6% de la population belge est à risque de pauvreté, ce seuil atteint 18,5% des enfants âgés de 0 à 18 ans, et il se situe à 19,4% pour les personnes âgées de 65 ans et plus.

Des périodes prolongées de pauvreté vécues pendant l'enfance sont très préjudiciables pour le développement futur des plus jeunes. Les personnes qui passent leur enfance dans des conditions de pauvreté courent un risque significativement plus élevé de se retrouver elles-mêmes en situation de pauvreté à l'âge adulte. C'est le cycle intergénérationnel de la pauvreté inscrit dès l'enfance et qui fut, pour l'Europe et plus particulièrement pour la Présidence belge, une des priorités de l'année 2010 déclarée ' Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale '. La réalité est que la Belgique, bien que faisant partie des pays où le niveau de vie est relativement élevé, ne peut véritablement enrayer cette discrimination des populations les plus jeunes. Ce risque est lié non seulement à l'âge mais aussi à la faible intensité au travail des parents, au critère migrant de la famille d'origine au type de foyer dans lequel vivent les jeunes. Ainsi, on constate en Belgique une augmentation des foyers monoparentaux (15% versus 11% en Europe) et des familles qui possèdent trois enfants et plus (32% versus 21% en Europe).

Bien que le risque de pauvreté pour les aînés soit plus élevé en Belgique que dans les pays voisins, la 'profondeur' de cette pauvreté est moins intense en comparaison à la moyenne européenne. Cette différence peut s'expliquer par le rôle que joue l'aide sociale en Belgique. Certes, La Garantie de Revenus aux Personnes Agées (GRAPA) se situe sous le seuil de pauvreté (60% du revenu médian) mais la pauvreté à laquelle les personnes âgées de 65 ans et plus seront confrontées, lorsque leurs revenus est limité à la GRAPA, sera d'une intensité toute relative.

Même si l'évolution des retraites traduit une augmentation sensible au cours des vingt dernières années, un mouvement de rattrapage s'impose pour garantir le bien-être minimal des aînés. Il s'agit d'une situation rendue encore plus fragile au moment où la pression exercée par l'Union européenne pour assainir les dépenses sociales prend des proportions inquiétantes. Ce débat vaut également pour les allocations de chômage et l'ensemble des minima sociaux.

2. Les ressources de l'inclusion active

Si le marché du travail a constitué longtemps la meilleure garantie contre la pauvreté, ce n'est vraiment plus le cas aujourd'hui. Les chiffres se rapportant au nombre croissant de personnes actives pauvres l'illustrent. Dans notre pays, si 'à peine' 4,5% des travailleurs à temps plein sont pauvres, force est de constater qu'une personne sur cinq, vivant sous le seuil de pauvreté, travaille (à temps partiel ou à temps plein). Un des principaux facteurs responsables de cette situation est l'augmentation des emplois précaires. Bien que la situation en Belgique soit encore relativement sûre – grâce, entre autres, à la liaison des salaires à l'index, à une législation du travail assez protectrice, à la puissance des syndicats faisant partie de la structure institutionnelle de prise de décision et à une sécurité sociale

étendue – des nuages sombres se profilent à l’horizon. L’assouplissement du droit social est tel que la précarisation de l’emploi fait aujourd’hui tâche d’encre. Dans ces circonstances, le travail peut-il encore être considéré comme un moyen de sortir de la pauvreté ?

Si cette interprétation relativement limitée de l’activation sur le marché du travail a dominé pendant des années le forum politique de l’Union européenne, on prend aujourd’hui conscience du fait que la mise à l’emploi ne représente qu’une des voies menant à une participation sociale pleine et entière. L’introduction du concept de l’« inclusion active » (des personnes exclues du marché du travail) constitue un véritable changement de paradigme. Les trois pistes qui y sont développées couvrent, pour ainsi dire, la totalité du champ de la pauvreté et de l’exclusion sociale. Premièrement, les Etats membres doivent reconnaître et appliquer le droit des individus à disposer de ressources suffisantes et à bénéficier d’une aide sociale pour combattre l’exclusion. Deuxièmement, les Etats membres doivent aider toute personne capable de travailler à (re)trouver un emploi en adéquation avec ses aptitudes professionnelles ou à conserver cet emploi. Troisièmement, les Etats membres doivent veiller à ce que les personnes puissent avoir recours à des services de qualité afin de favoriser leur inclusion sociale et économique. Ces trois voies de l’« inclusion active » doivent être conjuguées de manière interactive dans le cadre d’une stratégie et leur mise en œuvre doit avoir lieu de façon intégrée. De surcroît, ces politiques doivent être contrôlées et évaluées. Autant d’exigences face auxquelles se trouve la Belgique et qui demandent la mise en œuvre de réponses structurelles en tenant compte de la spécificité belge d’une gouvernance à plusieurs niveaux (*‘multilevelgovernance’*)

3. Des politiques structurelles pour des problèmes structurels

La lutte contre la pauvreté et l’exclusion sociale exige la mise en œuvre de politiques durables qui s’inscrivent dans les rouages de la vie sociale plus que comme des mesures ponctuelles qui répondent à des problèmes conjoncturels et momentanés. Deux exemples emblématiques dans le contexte belge, illustrent cette question. Il s’agit de la santé et de la politique des villes.

A quelques exceptions près, tous les indicateurs de la santé sont liés aux inégalités sociales et ce, quelle que soit la région du pays. Depuis plus d’une décennie, cette discrimination de santé reste stable. De tels constats imposent une double réflexion quant aux différences structurelles de la qualité de la santé d’une population. Reconnaître que les inégalités sociales existent malgré les importants moyens financiers injectés dans les soins de santé est une première étape dans la lutte contre la pauvreté et l’exclusion sociale. Reconnaître que la santé n’est pas une ressource strictement individuelle, mais est influencée par la place qu’occupe l’individu dans la structure sociale est une autre condition nécessaire pour la mise en œuvre de politiques efficaces qui visent à combattre les inégalités sociales de santé.

La politique des grandes villes est sans aucun doute l’illustration d’un programme de politique fédérale visant à limiter la pauvreté par un ancrage plus structurel de multi-gouvernance. Ce programme conjugue une volonté de renforcer la cohésion sociale avec des projets d’inclusion et des actions locales susceptibles d’encourager les investissements durables dans les quartiers urbains défavorisés. Tous les niveaux de pouvoirs sont concernés, depuis le fédéral, en passant par les villes et les communes jusqu’au citoyen, derniers maillon de la cohésion sociale. L’effet le plus positif est celui du développement d’une véritable culture de gestion urbaine de la part des villes et des communes qui sont devenues les acteurs directs du marché en partenariat avec les associations, les promoteurs ou propriétaires privés. A l’opposé, on déplore le faible impact des contrats sur les quartiers et les personnes les plus en difficultés. Si le sans-abrisme et l’exclusion liée au logement ont été reconnus et

ont déclenché une série d'initiatives, d'autres problématiques sont sous-estimées comme celle des foyers monoparentaux qui pourraient constituer l'un des principaux défis de la politique des villes. La participation de la population est aussi un grand point faible. Or l'ambition d'un tel programme, en accord avec les principes de la multi-gouvernance, est bien d'aboutir à la mise en place de modèles de participation permettant aux groupes exclus de prendre entièrement part au développement de leur quartier.

DEVELOPPEMENTS RECENTS DANS LES POLITIQUES, LES RECHERCHES ET LES FAITS DE PAUVRETE

1. Mesurer la pauvreté et l'exclusion sociale

La pauvreté infantile

Vivre dans un foyer touché par la pauvreté exerce un impact négatif sur la qualité de vie, entre autres, sur les conditions de santé ainsi que les opportunités de développement éducatif. A moyen et à long terme, ces conditions engendrent une faible mobilité sociale des plus pauvres : un frein considérable aux politiques de l'inclusion active.

Pour mieux rendre compte des vécus de pauvreté des jeunes, plusieurs études qualitatives ont récemment été menées en Belgique. Ces études apportent une compréhension plus affinée des contextes de vie des jeunes en pauvreté. Le regard des enfants sur leurs vécus met en exergue la manière dont la pauvreté affecte leur quartier de vie, mais aussi leur intimité, leur vie psychosociale, leurs relations tant avec leurs parents qu'avec leurs pairs et leur attachement au système social en vigueur. Au-delà des indices de vulnérabilité, les recherches qualitatives menées permettent de cibler les ressources stratégiques présentes chez les jeunes et susceptibles d'être soutenues, voire activées en vue d'une plus grande relance sociale. On retient plus particulièrement la mobilisation des jeunes qui, lorsqu'ils sont sollicités comme des acteurs-ressources, s'invitent dans des projets participatifs de développement. Tel est l'enjeu ultime de la lutte contre la pauvreté infantile qui s'inscrit dans une perspective de soutien à l'intégration sociale des plus jeunes.

Les budgets de référence

L'idée des budgets de référence est une idée originale du Gouvernement belge. Cette initiative a pour objectif d'amener au niveau européen le débat relatif aux critères communs et à une méthodologie commune en vue de déterminer des revenus minimaux adéquats.

Les budgets de référence sont des 'paniers de biens et de services', dont on évalue le prix et qui sont considérés comme étant indispensables pour participer à la vie sociale. Le grand avantage de ce type d'instrument est son caractère concret. Ces budgets formulent très clairement le montant minimum jugé acceptable dans une société donnée afin de pouvoir vivre dignement. L'intention est double : d'une part, il s'agit de construire un outil permettant d'estimer le plus concrètement possible les contextes de pauvreté et d'autre part, de donner les moyens d'une comparaison des budgets de référence au sein de l'Union européenne.

L'utilisation de budgets de référence n'est toutefois pas sans risque. Premièrement, une attention particulière doit être accordée à l'élaboration d'une méthode et d'un cadre théorique communs dans la perspective d'une comparaison internationale. Deuxièmement, les budgets de référence peuvent être

interprétés comme un modèle normatif de consommation optimale définissant la meilleure manière de dépenser son argent ce qui apparaît comme un détournement de l'objectif initial des budgets de référence. Pour une utilisation adéquate de cet instrument dans le cadre de la mesure de la pauvreté et de l'évaluation des politiques d'aide, il est nécessaire d'établir une nette distinction entre d'une part le modèle de consommation qui a servi de base au calcul des budgets de référence et d'autre part, le plafond de revenu adéquat déterminé pour les différents groupes cibles.

Intérêt pour les autorités publiques

Une politique de qualité – ciblée, efficace et fonctionnelle – requiert des instruments. Ceux-ci exigent la construction d'indicateurs et de tests permettant d'évaluer la pauvreté sous ses différents aspects. Étant donné que les indicateurs utilisés pour mesurer la pauvreté en général sont insuffisamment sensibles pour cartographier, entre autres, l'évolution de la pauvreté infantile, ils doivent être adaptés et affinés. L'intérêt des instruments d'évaluation ne se limite pas uniquement aux indicateurs quantitatifs. Il est également urgent de procéder à la coordination des indicateurs qualitatifs, qui permettent non seulement de mieux déterminer l'accompagnement requis, mais aussi de révéler la profondeur de la pauvreté voire la lutte quotidienne que les personnes doivent mener pour maintenir un niveau de vie socialement acceptable. Cette exigence pour le développement d'outils d'évaluation n'est certainement pas superflue à une époque où les approches structurelles sont bafouées par des déclarations inappropriées du type *'blaming the victim'* voire du type *'bashing the victim'*, telles qu'on peut les rencontrer dans le chef de certains politiques ou de certains media. L'évaluation de la pauvreté est essentielle parce qu'elle permet d'estimer anticipativement l'impact des mesures importantes sur la vie dans la pauvreté. Complémentairement, elle permet aussi d'utiliser de façon optimale les connaissances et l'expertise des médiateurs de terrain.

2. Garantir les ressources

Les ressources de revenu

Lorsque les personnes ne sont pas ou plus en activité, elles disposent d'un revenu de substitution leur permettant de mener, à minima, une vie décente. Ce type de revenu sont qualifiés de 'minima sociaux' et peuvent prendre, entre autres, la forme de pensions de retraite, de pension de survie, d'allocations de chômage, de revenus d'intégration sociale et d'invalidité. A la suite du Pacte de Solidarité entre les Générations de 2005, un mécanisme structurel a été mis en place afin de lier systématiquement les minima sociaux au bien-être. La question demeure toutefois si ces augmentations suffisent pour hisser les allocations au-dessus du seuil de pauvreté et pour améliorer la situation relativement faible de la Belgique par rapport à ses pays voisins.

En Belgique et d'un point de vue global, les allocations ont fortement augmenté au cours de la dernière décennie, certainement en comparaison avec les années 1990. La liaison automatique des allocations à l'indice santé garantit dans une large mesure la stabilité du pouvoir d'achat. Bon nombre d'adaptations sélectives au bien-être ont en outre été effectuées, telles que l'adaptation des prestations sociales. Toutefois, malgré la croissance du pouvoir d'achat des minima sociaux, ces derniers n'atteignent que rarement le seuil de risque de pauvreté. Pour les chômeurs de longue durée et les bénéficiaires du revenu d'intégration, l'écart avec le seuil de risque de pauvreté est important. Au niveau européen, il importe de remarquer que la Belgique n'est pas le seul pays dans cette situation : les minima garantis pour les personnes en âge actif et aptes au travail ainsi que pour les personnes âgées, ne se situent, en Europe, que rarement au-dessus du seuil de risque de pauvreté. En ce qui

concerne plus spécifiquement le système belge des retraites, la comparaison internationale interpelle dans la mesure où la Belgique réussit mieux à égaliser les revenus en évitant ainsi l'extrême pauvreté des aînés mais sans diminuer pour autant le nombre de retraités qui vivent sous le seuil de pauvreté.

Les ressources d'énergie

Les dépenses énergétiques des ménages ont une influence non négligeable sur le risque de précarité énergétique de ceux-ci, surtout si le ménage dispose de revenus faibles ou modestes au départ. Plusieurs mesures sociales tentent de réduire ce risque en proposant à divers ayants-droit un tarif réduit pour le gaz et l'électricité ou des allocations de chauffage (mazout), ainsi que des aides en matière d'impayés via les CPAS. Si l'on ne tient compte que des liens entre les revenus et l'approvisionnement en énergie, le problème de la précarité énergétique est apparemment simple mais il est en réalité bien plus complexe. D'autres facteurs tels que la santé, la qualité du logement, les politiques environnementales entrent en considération. En outre, l'assiette de la contribution sociale à la précarité énergétique se réduit progressivement d'une part, suite au recours à la production décentralisée d'énergie et à l'utilisation accrue du bois et des pellets comme vecteur énergétique et d'autre part, suite à la réduction des besoins énergétiques grâce aux investissements économiseurs d'énergie dans les bâtiments.

Sur la base du risque de précarité énergétique, une catégorie de 'clients protégés' est déterminée. Toutefois, le manque d'harmonisation (notamment entre les régions) au niveau des conditions d'accès aux différentes mesures sociales complique et alourdit les tâches d'encadrement et de gestion des dettes dévolues aux CPAS. A l'heure actuelle, les mesures répertoriées agissent essentiellement de manière curative pour enrayer l'endettement et protéger des coupures d'alimentation. Ce qui peut s'apparenter, étant donné le contexte énergétique à venir de hausse graduelle des prix, au Tonneau des Danaïdes.

Sans une prise en considération transversale de la problématique, à la fois au niveau des aides sociales (équilibre entre revenus et besoins vitaux), du suivi et de la médiation de dette, de l'état de santé des membres du ménage, de l'amélioration de l'accès à un logement de qualité (social ou privé) et de la réflexion sur les impacts indirects de certaines politiques environnementales adoptées pour lutter contre le changement climatique, la lutte contre la précarité énergétique risque de représenter un souci politique majeur dans les années à venir, sans véritable solution pour enrayer le phénomène.

Intérêt pour les autorités publiques

Le revenu minimal adéquat est automatiquement menacé en temps de crise économique. Les difficultés qu'engendre une telle crise sont généralement répercutées sur les groupes qui n'ont que peu ou pas de pouvoir économique ou qui sont exclus de tout exercice de pouvoir. Il convient avant tout de veiller à ce que le revenu d'intégration et la GRAPA (garantie de ressources aux personnes âgées) suivent l'évolution du bien-être général pour éviter toute dégradation et processus d'exclusion sociale en descendant sous le seuil de risque de pauvreté. Les régimes classiques de la sécurité sociale se situent également dans ou à la limite de cette zone de danger. Il en est ainsi pour les allocations de chômage et d'intégration sociale.

En ce qui concerne la garantie de fourniture énergétique aux plus démunis, une simplification des catégories d'ayants-droit et de l'octroi des mesures sociales devrait intervenir. Ces mesures devraient être élargies aux ménages à bas revenus et s'appliquer de manière identique à l'ensemble des vecteurs

énergétiques et types d'installation, collectifs ou non. La confrontation de l'inventaire des mesures sociales existantes avec les causes et conséquences de la précarité énergétique montre que des éléments fondamentaux comme l'inadéquation des revenus avec les besoins élémentaires des ménages mais également la piètre qualité énergétique des logements, les problèmes de santé, ou les aspects socioculturels sont quelques facteurs oubliés au sein des mesures actuelles en lien avec la lutte contre la précarité énergétique.

3. L'intérêt général et l'accessibilité : une garantie pour les plus faibles

L'accessibilité des services

Lorsqu'on prend en considération les populations fragilisées par un handicap, on met le plus souvent l'accent sur les mesures spécifiques visant à protéger et/ou encourager la pleine et entière participation de tels publics. Dans cette conception, des mécanismes spécifiques sont mis en œuvre pour faciliter un traitement différencié ou préférentiel. Ces dispositifs relèvent de ce que l'on appelle 'l'action positive'. L'ensemble des mesures centrées sur les actions positives présente néanmoins des limites. En effet, ce sont des mesures qui, par nature, continuent à étiqueter et à stigmatiser les personnes et donc à les marginaliser. De plus, celles-ci représentent un coût dans des enveloppes budgétaires éparpillées au sein de différentes compétences ministérielles (emploi, loisir, formation et logement). Cette dispersion entrave l'élaboration de mesures cohérentes, structurelles et inscrites dans un mouvement de développement durable coordonné.

La notion 'd'action positive' est aujourd'hui complétée d'une perspective environnementale, qui est plus collective et plus universelle, voire même participant du développement durable, et donc systémique. Une telle démarche, plus inclusive face à la problématique du handicap, relève de 'l'accessibilité universelle'. Les mesures favorables à l'accessibilité universelle prennent en compte toutes les personnes et pas uniquement celles qui vivent des situations de handicap. Dans cette perspective, les aménagements sont pensés de manière à ce qu'ils soient accessibles à tous. Tout type de limitation est envisagé a priori et non à titre de réparation d'une discrimination. Ce sont d'ailleurs les interventions a posteriori qui grèvent les budgets publics et déstructurent les organisations pensées sans vision globale, intégrée et transversale comme le recommande le développement durable.

Services sociaux d'intérêt général

Les services sociaux d'intérêt général jouent un rôle particulièrement important dans les structures de la protection sociale de tous les pays de l'Union européenne. Ils se déclinent sous différentes formes et participent à l'organisation de secteurs tels que les garderies d'enfants, les soins de santé, l'intégration sociale, les logements sociaux et d'autres encore. Ils contribuent à l'amélioration de la qualité de vie des personnes et soutiennent surtout les plus vulnérables. Les services d'intérêt général remplissent un rôle clé dans le modèle social européen. A ce titre, ils devraient être consolidés, pour autant que les dirigeants européens tendent effectivement vers la réalisation des valeurs et des objectifs de l'Union européenne, tels qu'ils ont été définis dans le Traité de Lisbonne.

La façon dont les services sociaux sont traités au niveau européen illustre toutefois la dominance de la logique de marché en Europe. Le débat actuel sur les services sociaux d'intérêt général pose la question de savoir si nous voulons soumettre toute notre existence, y compris l'action sociale, aux lois du marché et de la concurrence. Si telle était la perspective d'avenir, les personnes vulnérables n'auraient plus aucune possibilité de recevoir de l'aide. Seule une directive sectorielle pour les

services sociaux d'intérêt général peut préserver ce socle essentiel de la protection sociale et contribuer à la réalisation des principes de solidarité et d'universalité des services sociaux.

Intérêt pour les autorités publiques

Dans le cas de la Belgique et de manière générale, un certain nombre de dispositions ont été prises au regard des différents niveaux d'accessibilité (environnement physique, déplacement, information) des personnes handicapées. Par contre, de nombreux efforts restent à faire en ce qui concerne l'accessibilité universelle. A titre illustratif, dès le plus jeune âge de l'enfant touché par un handicap, il serait opportun de maintenir tous les enfants dans un système d'éducation et de loisirs conçu pour être ouvert à tous. Il s'agirait également de renforcer l'accessibilité des informations et des canaux de communication, même si des mesures ont déjà été prises en ce sens par les autorités belges. Dans un tel domaine, il serait sans doute intéressant de voir l'échelon institutionnel fédéral belge prendre et impulser une gouvernance multi-niveaux et institutionnelle incluant la participation citoyenne pour ouvrir un chantier coordonné autour de l'implémentation belge de l'accessibilité universelle.

Surtout en période de crise économique grave, la logique propre à l'action sociale constitue le dernier recours des groupes les plus vulnérables au sein de notre société. Les services sociaux contribuent fortement à la cohésion sociale et territoriale des communautés. Ils soutiennent également le développement local et régional par la création d'emplois, notamment pour les personnes en difficulté sur le marché du travail, comme les chômeurs de longue durée ou les personnes souffrant d'un handicap professionnel. Jusqu'à présent, la Belgique a joué un rôle de pionnier pour garantir l'intérêt général et public de l'action sociale. Afin de maintenir cette conception politique, les autorités belges devraient faire en sorte que ces services soient juridiquement bien ancrés pour tenir tête à la logique de marché en Europe.

LA PAUVRETE EN CHIFFRES

- Le seuil de pauvreté européen est fixé à 60% du revenu médian. En Belgique, pour l'année 2010, ce seuil atteint 973€ par mois pour une personne isolée et 2.044€ pour un ménage composé de deux adultes et deux enfants.
- 14,6% de la population belge vit sous le seuil de pauvreté tel que décrit ci-dessus.
- Le risque de pauvreté pour les jeunes âgés de 0 à 15 ans est de 18,5%.
- Le risque de pauvreté pour les jeunes âgés de 0 à 2 ans est de 22%.
- 35,5% des foyers monoparentaux vivent sous le seuil de pauvreté.
- 70% des enfants (< 18 ans) pauvres vivent soit dans une famille monoparentale soit dans une famille comprenant deux adultes et trois enfants ou plus.
- Près d'un enfant sur deux (47%) à risque de pauvreté vit dans un foyer dont les parents sont sans emploi.
- Plus d'un enfant pauvre sur quatre (26%) vivent dans une famille où le (les) parent(s) travaille(nt) au moins à mi-temps.
- 19,4% des personnes âgées (65 ans et plus) vivent sous le seuil de pauvreté.
- 27% des seniors (65 ans et plus) isolés indiquent rencontrer de grandes difficultés à boucler leur budget.
- 40% des personnes âgées (65 ans et plus) bénéficient d'une pension inférieure au seuil de pauvreté.
- 14% des personnes âgées (65 ans et plus) ne bénéficient d'aucune pension. Parmi celles-ci, 91% vivent sous le seuil de pauvreté.
- 31,9% des Belges bénéficiant des revenus les plus faibles (quintile 1) souffrent d'une ou plusieurs maladies chroniques.
- 28,5% des Belges bénéficiant des revenus les plus faibles (quintile 1) postposent des soins de santé pour des raisons financières.
- 32,3% des Belges bénéficiant des revenus les plus faibles (quintile 1) sont atteints dans leur santé suite à des conditions de travail risquées ou difficiles.
- 17% des familles vivant sous le seuil de pauvreté ne peuvent chauffer suffisamment leur logement.

STRUCTURE DE L'ANNUAIRE 'PAUVRETE EN BELGIQUE'

Dans la note de politique générale (2009) du précédent Secrétaire d'État à l'Intégration sociale et pour la Lutte contre la Pauvreté, Philippe Courard, trois priorités ont été formulées pour la présidence belge de l'Union européenne au second semestre de l'année 2010 : briser le cercle vicieux de la pauvreté (pauvreté générationnelle, pauvreté infantile) ; inscrire le logement et le sans-abrisme à l'ordre du jour et accomplir des progrès dans le domaine du revenu minimum et de la protection sociale. Quels bilans pour le fédéral et quels développements sont intervenus au cours de l'année 2011 qui vient de s'écouler et qui suivait l'Année européenne de Lutte contre la Pauvreté et l'Exclusion sociale et la présidence belge ? Tel est l'objet de la première partie de l'édition 2012 du présent Annuaire fédéral.

La deuxième partie de l'ouvrage est centrée sur l'inclusion active. La mise en œuvre de cette résolution s'est-elle transformée, comme espéré, en un levier pour une politique européenne efficace de lutte contre la pauvreté ? Les trois voies qui sont défendues par l'inclusion sociale couvrent pour ainsi dire la totalité du champ de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Il s'agit du droit à disposer de ressources suffisantes, de l'aide à recevoir pour (re)trouver un emploi et du soutien social approprié à réserver aux personnes qui en ont besoin afin de stimuler leur inclusion sociale et économique. Toute politique axée sur ces trois piliers de l'inclusion active présuppose un dispositif efficace de multi-gouvernance dans une perspective intégrée, associant les différents niveaux de pouvoir y compris celui de l'acteur. Ces différentes facettes de l'inclusion active sont examinées de manière thématique pour les développements les plus récents de la politique belge.

La troisième partie de l'Annuaire fédéral rassemble les conclusions et propose quelques pistes de recommandations en direction des pouvoirs publics à partir des développements proposés dans les différentes contributions.

POUR EN SAVOIR PLUS

L'Annuaire 'Pauvreté en Belgique' est une production conjointe du Centre OASeS (Ongelijkheid, Armoede, Sociale Uitsluiting en de Stad) de l'Université d'Anvers et du CeRIS (Centre de Recherche en Inclusion Sociale) de l'Université de Mons. Il a été commandité par le précédent Secrétaire d'Etat à l'Intégration sociale et à la Lutte contre la Pauvreté, Philippe Courard, ainsi que par le SPP Intégration Sociale.

La présentation de l'Annuaire se fera à l'occasion du colloque 'Combattre la pauvreté par l'inclusion sociale' qui se tiendra au Résidence Palace à Bruxelles, le 19 janvier 2012 de 9h30 à 14h. Les informations et les modalités d'inscriptions sont disponibles aux adresses : www.mi-is.be ou www.oases.be